

# Annexe 1 : Droits Financiers et Amendes

*(version actualisée au 18/11/2020)*

<a href="#"><u>1</u></a>	<a href="#"><u>Indemnités Kilométriques et de Match</u></a>
<a href="#"><u>2</u></a>	<a href="#"><u>Cotisations, droits d'engagements et coupes</u></a>
<a href="#"><u>3</u></a>	<a href="#"><u>Licences / Assurances</u></a>
<a href="#"><u>4</u></a>	<a href="#"><u>Frais divers</u></a>
<a href="#"><u>5</u></a>	<a href="#"><u>Amendes</u></a>
<a href="#"><u>6</u></a>	<a href="#"><u>Forfaits, abandons et retraits</u></a>
<a href="#"><u>7</u></a>	<a href="#"><u>Tournois</u></a>
<a href="#"><u>8</u></a>	<a href="#"><u>Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateurs</u></a>
<a href="#"><u>9</u></a>	<a href="#"><u>Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes</u></a>
<a href="#"><u>10</u></a>	<a href="#"><u>Infractions au statut de l'arbitrage</u></a>
<a href="#"><u>11</u></a>	<a href="#"><u>Groupement de club de jeunes</u></a>
<a href="#"><u>12</u></a>	<a href="#"><u>Nouveaux clubs (caution, avances..)</u></a>
<a href="#"><u>13</u></a>	<a href="#"><u>FMI</u></a>
<a href="#"><u>14</u></a>	<a href="#"><u>Participation au développement des Pratiques (Jeunes, Futsal, ...)</u></a>
<a href="#"><u>15</u></a>	<a href="#"><u>Divers</u></a>
<a href="#"><u>16</u></a>	<a href="#"><u>Caisse de péréquation</u></a>

<b>1</b>	<b>Indemnités Kilométriques et de Match</b>	
1.0	Frais de déplacement	
1.01	Remboursement Frais Km : déplacement membres C.D, commissions et salariés par kilomètre	0,35 €/km
1.02	Déplacement de moins de 20 kms (aller/retour)	7,00 €
1.03	Officiel habitant dans la ville ou déplacement jusqu'à 40 km aller/retour	14,00 €
1.04	Déplacement des arbitres et délégués supérieur à 40 kms (aller/retour)	0,401 €/km
1.05	Cas particuliers : indemnité de déplacement pour les arbitres, délégués et observateurs entre 1 et 40 km aller/retour	16,00 €
1.06	Audition des arbitres ou officiels devant commissions départementale (indemnité kilométrique)	0,35 €/km
1.1	Indemnités de match - Arbitres	
1.11	Arbitre central / Match Seniors District (M et F)	30,00 €
1.12	Arbitre central /Matchs Jeunes District	26,00 €
1.13	Arbitre assistant / Match Seniors et Jeunes District (M et F)	24,00 €
1.14	Arbitre Futsal / District (2 ou 3 équipes / M et F)	24,00 €
1.15	Arbitre Futsal / District (plus de 3 équipes)	36,00 €
<b>2</b>	<b>Cotisations, droit d'adhésion, droits d'engagements et coupes</b>	
2.0	Cotisations	
2.01-1	Club avec équipe(s) évoluant au niveau national, régional et/ou D1	120,00 €
2.01-2	Club avec Équipe évoluant en D2	115,00 €
2.01-3	Club avec Équipe évoluant en D3	110,00 €
2.01-4	Club avec Équipe évoluant en D4	100,00 €
2.02	Club Jeunes	100,00 €
2.03	Club Féminin	100,00 €
2.04	Club Football Diversifié	100,00 €
2.05	Club Football Loisir	50,00 €
2.06	Club ne participant à aucune compétition officielle	10,00 €
2.07	Cotisation membre individuel / dirigeant « instance »	20,00 €
2.1	Droits d'engagements	
2.11	Équipe évoluant en D1	220,00 €
2.12	Équipe évoluant en D2	150,00 €
2.13	Équipe évoluant en D3	100,00 €
2.14	Équipe évoluant en D4	85,00 €
2.15	Équipes Jeunes (toutes catégories)	25,00 €
2.16	Équipes Féminines	30,00 €
2.17	Équipes Foot Diversifié	50,00 €
2.18	Équipes Foot Loisir	30,00 €
2.19-1	Coupes de l'Yonne (toutes catégories)	50,00 €
2.19-2	Droits sur match de Coupe	0,00 €

<b>3</b>	<b>Licences / Assurances</b>	
3.01	Droit sur Licences	6,50€ / licence
	<i>Tous les autres droits relèvent de la Ligue § C Dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</i>	
<b>4</b>	<b>Frais divers</b>	
4.01	Frais de dossier - confirmation de réserve	32,00 €
4.02	Droit de demande d'évocation	32,00 €
4.03	Frais de procédure - appel disciplinaire	80,00 €
4.04	Frais de dossier - appel non disciplinaire	80,00 €
4.05	Frais de procédure en cas d'appel irrecevable ou retrait tardif	50,00 €
<b>5</b>	<b>Amendes</b>	
5.0	Amendes joueurs et/ou licenciés	
5.01	Exclusion	45,00 € + Barème disciplinaire (articles 6 à 13)
5.02	Avertissement	14,00 €
5.03	1ère récidive (14,00 € + 8,00 €)	22,00 €
5.04	2ème Récidive (14,00 € + 16,00 €)	30,00 €
5.05	Refus de quitter le terrain suite à exclusion	150,00 €
5.06	Joueur participant à plus de 2 rencontres deux jours consécutifs	100,00 €
5.07	Joueur ayant pratiqué en catégorie supérieure sans avis médical ou ne jouant pas dans sa catégorie d'âge sans y être réglementairement autorisé	120,00 €
5.08	Joueur non autorisé réglementairement à participer : - Joueur suspendu - Joueur non licencié - Joueur ayant joué sans être inscrit sur la feuille de match - Joueur non qualifié	120,00 € 120,00 € 120,00 € 30,00 €
5.09	Fraude sur identité ou Falsification de document officiel	300,00 €
5.1	Amendes pour Absences	
5.11	Absence de licences Seniors	10,00 €
5.12	Absence de licences autres catégories	6,00 €
5.13	Absence de délégué <i>(rappel : le délégué est présent 1h avant le coup d'envoi et jusqu'au départ du/des arbitre(s))</i>	30,00 €
5.14	Absence non excusée à une convocation devant une commission départementale ou à une invitation d'une manifestation organisée par le District	55,00 €
5.15	Absence à un stage programmé par le District	Facturation des frais engagés (administratifs, pédagogiques, hébergement, repas,)
5.16	Club absent à l'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football <i>(amende limitée aux droits d'engagement D1 pour les clubs régionaux et nationaux)</i>	Amende égale au droit d'engagement de l'équipe première

5.17	Club représenté à l'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football	Amende égale à 50% de l'amende pour un club absent (5.23)
5.2	Amendes pour retard	
5.21	Absence d'information avant la rencontre, envers le District et l'(es) officiel(s) concernant un changement tardif de lieu ou horaire en Seniors	50,00 €
5.22	Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre - soit après le mardi 18h-)	20,00 €
5.23	Absence d'information avant la rencontre, envers le District et l'(es) officiel(s) concernant un changement tardif de lieu ou horaire en Jeunes	50,00 €
5.24	Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre - soit après le jeudi midi- )	20,00 €
5.25	Non Envoi feuille de match papier / Feuille de plateau / FMI	30,00 €
5.26	Non Envoi de document demandé par le District de l'Yonne de Football dans les délais impartis	40,00 €
<b>6</b>	<b>Forfaits, abandons et retraits</b>	
6.1	Forfaits	
6.10	Forfait déclaré seniors	45,00 €
6.11	Forfait déclaré jeunes U13/U15/U18	30,00 €
6.12	Annulation plateau U7, U9, U11	30,00 €
6.13	Forfait non déclaré seniors	90,00 €
6.14	Forfait non déclaré jeunes U13/U15/U18	40,00 €
6.15	Forfait tardif (auprès du District et du club recevant, après le vendredi 12h00 précédant le plateau) ou non déclaré en U7, U9, U11	40,00 € (dont 20,00 € seront portés au crédit du club recevant)
6.16	Forfait Général Seniors avant le 31/12	160,00 €
6.17	Forfait Général Seniors après le 31/12	320,00 €
6.18	Forfait Général Jeunes avant le 31/12	60,00 €
6.19	Forfait Général Jeunes après le 31/12	120,00 €
6.2	Abandon de terrain	
6.21	Abandon de terrain par une équipe sénior	160,00€
6.22	Abandon de terrain par une équipe de jeunes	160,00€
6.3	Retrait avant le début de la compétition	
6.31	Retrait de championnat senior	160,00 €
6.32	Retrait de championnat jeune (après J-7)	90,00 €
<b>7</b>	<b>Tournois</b>	
7.1	Frais d'homologation avec avis de la commission technique 30 jours avant le tournoi	0.00 €
7.2	Demande d'homologation hors délai	20,00 €
7.3	Amende pour tournoi non homologué	250,00 €
7.4	Participation à un tournoi à la place d'une manifestation officielle	100,00 €

<b>8</b>	<b>Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur</b>	
8.1	Absence de l'éducateur et/ou dirigeant responsable (toutes catégories)	30,00 €
<b>9</b>	<b>Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes</b>	
9.1	Équipe première en D1	60,00 €
9.2	Équipe évoluant en D2 ou D3	40,00 €
<b>10</b>	<b>Infractions au statut de l'arbitrage</b>	
10.1	Équipe première en D1	120,00 €
10.2	Équipe évoluant dans une autre division	50,00 €
<b>11</b>	<b>Formations</b>	
11.1	Frais pédagogiques / formation initiale en arbitrage dont 25€ pour le livre des lois du jeu	100,00 €
	<i>tous les autres droits relève de la Ligue § C Dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</i>	
<b>12</b>	<b>Nouveaux clubs (caution, avances...)</b>	
12.1	Affiliation des nouveaux clubs :	200,00 €
12.2	Avance sur frais : - nouvelle équipe Seniors : - nouvelle équipe Jeunes : - nouvelle équipe Loisirs :	150,00 € 100,00 € 50,00 €
<b>13</b>	<b>FMI</b>	
13.1	Absence de code	46,00 €
13.2	Absence de tablette	46,00 €
13.3	Absence de transmission	46,00 €
13.4	Non envoi rapport constat d'échec FMI	30,00 €
13.5	Transmission tardive et absence de résultats sur le site	20,00 €
<b>14</b>	<b>Participation au développement des Pratiques (Jeunes, Futsal, ...)</b>	
14.00	L1	5 600,00 €
14.01	L2	3 000,00 €
14.02	N1	2 000,00 €
14.03	N2	1 500,00 €
14.04	N3	1 050,00 €
14.05	R1	460,00 €
14.06	R2	210,00 €
14.07	R3	135,00 €
14.08	D1 - D2	62,00 €
14.09	D3 - D4	41,00 €
<b>15</b>	<b>Divers</b>	
15.1	Club portant une accusation non justifiée	120,00 €
15.2	Frais dossier FAFA	0,00 €
<b>16</b>	<b>Caisse de péréquation</b>	

16.1	Arbitrage	Déboursier
16.2	Déplacement des équipes (prix par kilomètre aller selon le distancier FOOT 2000)	2,00 €